



Déclaration impôt / Etudiant expatrié

Par **vsc75**, le **27/12/2011** à **15:59**

Bonjour,

J'ai 20 ans et suis un étudiant expatrié pour une longue durée (cursus hors échange ou Erasmus) au Royaume-Uni, je ne cotise plus pour la sécu française (assurance médicale privée)

Je suis déclaré avec mes parents (fonctionnaires d'Etat, revenus imposable d'environ 100 000€/an, propriétaires d'une résidence principale et secondaire).

Je ne bénéficie d'aucune bourse ou aide au logement (frais scolarité 4000€/an + loyer en Angleterre de 650€/mois)

Je ne travaille pas et je n'ai pour rentrée d'argent que "l'argent de poche" de mes parents.

Dans ces conditions, est-il plus avantageux de faire une déclaration individuelle?

Aurais-je droit à des potentiels aides comme les APL, si je reste en Angleterre ou lors de mon retour en France.

Merci d'avance pour vos réponses,

Cordialement,

Victor.

Par **fabrice58**, le **27/12/2011** à **17:56**

Bonsoir,

vos parents peuvent vous porter sur leur déclaration mais vous ne pouvez, ni ne devez déposer de déclaration si vous habitez au royaume Uni.

Votre résidence principale est à l'étranger et vous n'avez pas de revenus de source française.

Vos parents peuvent en fait vous rattacher ou déclarer les sommes qu'ils vous versent en déduction de leur revenu imposable.

Cdt

Par **vsc75**, le **28/12/2011** à **16:17**

Merci pour votre réponse.

Cordialement,

Victor.